



Centre Communal d'Action Sociale

## DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2023\_10\_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

### Objet :

**Convention de formation Analyse des pratiques professionnelles avec Madame DUBOIS Charlotte**

**Le Président du CCAS de VIF (Isère)**

### DÉCIDE

**De conclure**, avec Madame DUBOIS Charlotte – Sis 34, rue de Stalingrad – 38100 GRENOBLE :

Une convention de formation afin de fixer les modalités de collaboration entre le CCAS de Vif et Madame DUBOIS Charlotte pour une mission d'animation de sessions d'analyse des pratiques professionnelles à destination des équipes des différents services du Centre Communal d'Action Sociale.

Ces interventions auront lieu sur la période d'avril 2023 à mars 2024 les jeudis de 14h00 à 16h00 en salle de réunion de l'Espace Olympe de Gouges – Place Jean Couturier – 38450 VIF.

La prestation aura une durée totale de 11 séances de 2 heures pour un coût total de 2658,70 € HT (deux mille six cent cinquante-huit euros et soixante-dix centimes) détaillée comme suit :

- 2 heures d'Analyse de la Pratique Professionnelle à 110 €/h soit 220 € par séance
- 21,70 € de frais de déplacement par séance

Pour un montant de 241,70 € HT (deux cent quarante et un euros et soixante-dix centimes) par séance.

**De signer** la convention annexée à la présente décision administrative.

Fait à Vif, le 30 janvier 2023

Par délégation du Conseil d'Administration  
Le Président du CCAS  
Guy GENET



*Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.*